



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : REDEVANCES DES USAGERS DE LA
REGIE DES MARCHES
D'APPROVISIONNEMENT AU TITRE DE
L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**DÉCISION N° DM-25-053
EN DATE DU 26 FEVRIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération en date du 17 février 2016, relative à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement ;

VU les articles 11 et 21 des statuts de la régie pour la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement ;

CONSIDÉRANT la consommation d'électricité sur les marchés d'approvisionnement et la nécessité de répercuter partiellement cette augmentation ;

CONSIDÉRANT l'information des membres du Conseil d'exploitation en date du 5 février 2025, sur une augmentation de 5% du montant des redevances perçues sur les usagers à compter du 1^{er} mars 2025 ;

CONSIDÉRANT l'information donnée aux membres professionnels de la Commission des marchés en date du 5 février 2025 sur une augmentation de 5% du montant des redevances perçues sur les usagers à compter du 1^{er} mars 2025 ;

D É C I D E

DE FIXER à compter du 1^{er} mars 2025, le montant des droits dû par les usagers de la régie des marchés d'approvisionnement, selon le tableau suivant :

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250226-lmc1H12910H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/02/2025 Date de Publication : 26/02/2025
--

REDEVANCES MARCHÉS VINCENNES 2025								
	Redevance de services (métrage, déchargement, balayage, électricité, animation)		Redevance d'un angle		Redevance de services (métrage, déchargement, balayage, électricité, animation)		Redevance d'un angle	
	ABONNES				VOLANTS			
Métrage	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TCC
0 à 2	7,17 €	8,60 €	1,75 €	2,10 €	5,67 €	6,80 €	1,75 €	2,10 €
2 à 4	11,21 €	13,45 €			10,83 €	13,00 €		
4 à 6	15,92 €	19,10 €			17,17 €	20,60 €		
6 à 8	21,08 €	25,30 €			25,42 €	30,50 €		
8 à 10	26,75 €	32,10 €			35,79 €	42,95 €		
10 à 12	33,42 €	40,10 €			48,21 €	57,85 €		
12 à 14	41,17 €	49,40 €			62,63 €	75,15 €		
14 à 16	49,92 €	59,90 €			79,13 €	94,95 €		
16 à 18	59,71 €	71,65 €			97,54 €	117,05 €		
18 à 20	70,46 €	84,55 €			117,50 €	141,00 €		

D'INSCRIRE cette recette au budget de la Régie Municipale des Marchés d'Approvisionnement aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250226-lmc1H12910H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/02/2025
Date de Publication : 26/02/2025